



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 4 avril 2024

Renouvellement de la cité éducative de Lormont et extension de la cité éducative de Bordeaux

En novembre 2018, les ministres de l'Éducation Nationale et de la Ville ont initié le programme des Cités Éducative s'inscrivant ainsi dans la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers. Les cités éducatives de Lormont et de Bordeaux ont été labellisées respectivement en 2019 et 2021.

Le programme de cités éducatives a un objectif ambitieux : permettre de rassembler à travers une démarche collective l'ambition de l'ensemble des acteurs qui agissent en faveur des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leurs familles. Véritables cités des initiatives, elles ont pour mission de faire en sorte que le parcours des jeunes des quartiers soit accompagné et soutenu au plus près, par tous ceux qui concourent à la socialisation, à la réussite scolaire et éducative et favorise l'orientation, l'insertion et l'emploi des jeunes.

Depuis leur labellisation, les Cités Éducatives sont engagées dans une démarche partenariale, autour des établissements scolaires et acteurs associatifs, afin d'accompagner les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans sur les quartiers de :

- Carriet, Génicart Est et Alpillles – Vincennes-Bois Fleuri à Lormont
- Bacalan, des Aubiers et de Chartrons-Saint Louis à Bordeaux

Tous les partenaires impliqués se sont mobilisés pour répondre ensemble aux défis de la réussite éducative des jeunes, dès leur plus jeune âge et jusqu'au moment de leur insertion professionnelle en lien avec les parents.

L'État a soutenu cette démarche à hauteur de 1,2 million d'euros sur 3 ans (2021-202) pour Bordeaux et 1,02 millions d'euros sur 4 années (2020-2023) pour Lormont.

Il poursuivra son soutien aux cités éducatives sur les trois prochaines années, avec le **renouvellement de la cité éducative de Lormont et l'extension de la cité éducative de Bordeaux aux six quartiers prioritaires de la commune avec :**

- **230 000€ par an soit sur 3 ans pour Lormont**
- **550 000€ par an soit une augmentation de 150 000€ de plus par an, ce qui représente un soutien financier de l'État de 1 650 000 euros sur 3 ans pour Bordeaux.**

Ces moyens renforcés vont permettre de poursuivre l'accompagnement des actions qui favorisent la socialisation dès le plus jeune âge, la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, la maîtrise de la langue française des enfants et des parents ; la réussite éducative des enfants, le soutien à la parentalité, l'orientation, l'accompagnement à l'insertion et l'emploi des jeunes, et, le décroisement et l'apaisement des établissements scolaires et les quartiers.